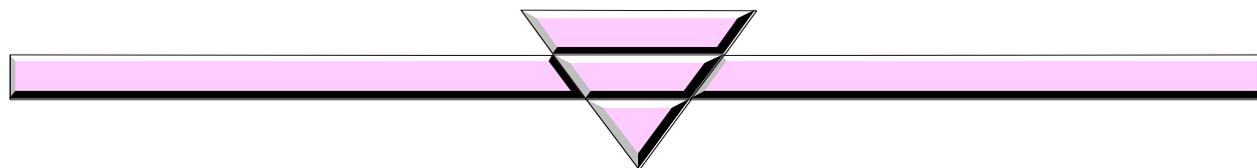




Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



**JOURNEES TECHNIQUES SUR LA RECONNAISSANCE ET LA
GESTION DES HABITATS AGRO-PASTORAUX D'INTERET
COMMUNAUTAIRE DES SITES NATURA 2000
DU MADRES-CORONAT (FR9101473-FR9112026), CAPCIR-
CARLIT-CAMPCARDOS (FR9112024-FR9101471) ET PUIGMAL-
CARANÇA (FR9112029-FR9101472)**

Cahier des charges

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1 - PARTIE 1 : Objet et contexte.....	1
1.1 Objet du marché	1
1.2 Contexte.....	1
2 - PARTIE 2 : Clauses techniques	3
2.1 Objectif général de la mission	3
2.2 Espèces ciblées et aire géographique.....	3
2.3 Prestations attendues	3
2.4 Livrables et format	4
2.5 Conditions générales de réalisation des prestations.....	4
2.6 Contact.....	4
2.7 Financements des prestations	4
3 PARTIE 3 : Modalités administratives.....	5
3.1 Maître d'ouvrage	5
3.2 Interlocuteurs	5
3.3 Objet du marché	5
3.4 Conditions de la consultation	5
3.5 Déroulement de la consultation	6
3.6 Examen des offres et sélection des candidatures	6
3.7 Modalités de règlement des prestations.....	6
3.8 Modalités d'interruption ou de suspension des missions	7
3.9 Renseignements complémentaires.....	7
Annexes :.....	8

PARTIE 1 : OBJET ET CONTEXTE

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne la réalisation de deux journées techniques sur la reconnaissance et les modalités de gestion des habitats d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000, Massif du Madres-Coronat (FR9101473 et FR9112026), Capcir-Carlit-Campcardos (FR9101471 et FR9112024) et Massif du Puigmal-Carança (FR9101472 et FR9112029).

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

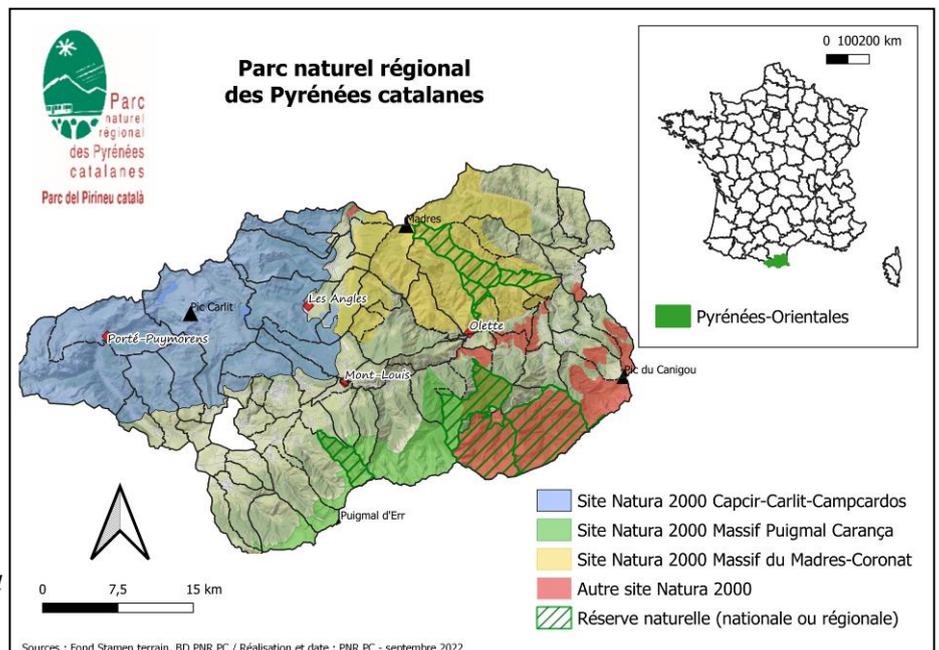
- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

1.2.2 Animation des sites Natura 2000

Grâce à ses enjeux environnementaux remarquables, le PNR PC regroupe onze sites Natura 2000 couvrant ainsi plus de 60% de sa surface et se caractérise par l'existence de 7 réserves naturelles. Le territoire présente également de nombreuses zones liées aux inventaires ZNIEFF et ZICO, des sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope et abrite des espèces ciblées par des plans nationaux d'actions.

Ainsi, comme inscrit dans sa charte dans la vocation 1, le PNR PC a une forte responsabilité concernant la préservation de la biodiversité et, est engagé dans l'animation de six (des onze) sites Natura 2000 d'envergure réunis sous trois documents d'objectifs (cf. **figure 1**) : Massif du Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal-Carança (objectif opérationnel de sa charte - 1.2.5. Gérer les sites Natura 2000).

Figure 1 : Territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes



1.2.3 Mise en œuvre des documents d'objectifs

Le PNR PC est chargé de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) de six sites Natura 2000 désignés au titre des deux directives européennes (regroupés en trois DOCOB) : Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal-Carança.

Les trois DOCOB visent des habitats d'intérêt communautaire (**Annexe A**) pour lesquels le territoire a une responsabilité en termes de préservation.

Sur le territoire du PNR, les espaces pastoraux s'étendent depuis les plus bas étages de végétation et les contreforts du Canigou jusqu'aux vallées et massifs les plus hauts du Capcir et de Cerdagne. De nombreux habitats, valorisés par l'activité pastorale, sont identifiés dans les DOCOB des sites Natura 2000 car, en plus d'être une ressource fourragère, ils constituent des enjeux en termes de biodiversité en abritant une faune ou flore particulière. Le lien, leur préservation et la cohabitation entre ces enjeux fait partie des objectifs fixés dans les DOCOB des sites, et ce, notamment via des actions de gestion, de suivis et de veille environnementale. Une amélioration de la connaissance de ces milieux, de leurs caractéristiques et écologie (dynamique, modalités de gestion préconisées pour maintenir leur bon état), et des influences que peuvent avoir les activités humaines sur ces mêmes milieux, permettraient une plus grande efficacité opérationnelle dans la mise en œuvre des objectifs.

PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'une prestation de deux journées techniques sur la reconnaissance et les possibilités de gestion des habitats d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000, Massif du Madres-Coronat (FR9101473 et FR9112026), Capcir-Carlit-Campcardos (FR9101471 et FR9112024) et Massif du Puigmal-Carança (FR9101472 et FR9112029).

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'une prestation pour deux journées techniques :

- à la reconnaissance des milieux agro-pastoraux ;
- à la reconnaissance des liens entre ces milieux ;
- pour une meilleure compréhension de l'utilisation pastorale sur les sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional des Pyrénées orientales pour 2023.

2.2 ESPECES CIBLEES ET AIRE GEOGRAPHIQUE

En se référant aux trois documents d'objectifs et au guide des milieux agropastoraux et habitats associés du PNR PC, le prestataire ciblera les habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire identifiés sur les sites Natura 2000 animés par le PNR PC.

La partie terrain se fera au sein d'un ou des sites Natura 2000 animés par le PNR PC et visera les habitats décrits ci-dessus et listés en Annexe A.

2.3 PRESTATIONS ATTENDUES

2.3.1 Objectifs et missions :

La prestation pour la réalisation de deux journées techniques proposées a pour objectif l'acquisition de :

- Connaissances sur les habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire (caractéristiques, écologie, identification).
- Compétences en termes de recommandations de gestion pour ces habitats en lien avec l'activité pastorale et la diversité biologique qu'ils abritent.

2.3.2 Nature des prestations :

En lien avec les documents d'objectifs et le guide des milieux agropastoraux et habitats associés, il est attendu la réalisation de deux journées techniques sur :

- La connaissance des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire (identification, méthodologie de reconnaissance, écologie, etc.)
- Les modalités de gestion de ces habitats agropastoraux d'intérêt communautaire notamment en lien avec le pastoralisme.

La première journée sera réalisée en salle pour une partie théorique alors que la deuxième journée sera consacrée à la mise en œuvre des connaissances sur le terrain.

Ces journées seront ouvertes à d'autres partenaires techniques du territoire (maximum 20 personnes).

Les modalités d'organisation de ces journées sont décrites dans le paragraphe 2.5.1.

2.4 LIVRABLES ET FORMAT

Les livrables attendus sont :

- Le document présenté lors des journées techniques en format « Microsoft Powerpoint », « PDF » ou « Open Office ».

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés.

2.5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

2.5.1 Calendrier de la mission et modalités d'organisation

Les deux journées techniques devront se succéder et avoir lieu à l'automne, **au cours du mois de septembre ou octobre 2023**, afin de pouvoir se rendre sur le terrain.

En amont, les modalités d'organisation seront déterminées avec la chargée de mission Natura 2000 : date, lieu (salle pour le temps dédié à la partie théorique et zone préférentielle pour la partie terrain), contenu, invitation des partenaires techniques.

Le lieu de la réalisation de la prestation n'est pas fixé dans le présent marché afin de permettre une souplesse d'organisation selon le lieu de départ du prestataire.

2.5.2 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

2.5.3 Données à disposition du prestataire

Le prestataire aura accès aux données suivantes :

- Les DOCOB des sites Natura 2000.
- Les données cartographiques d'habitats dont dispose le PNR et pouvant aider à la préparation de journées techniques.
- Le guide des milieux agropastoraux et habitats associés du PNR PC (mis en œuvre par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Document complet disponible sur le site : [http://www.parc-pyreneescatalanes.fr/rubrique Service d'information territoriale - Prestataires associés : H. Chevallier, ONF, AGRNN / Partenaires techniques : OEIR SUAMME Bernard Lambert](http://www.parc-pyreneescatalanes.fr/rubrique%20Service%20d%27information%20territoriale%20-%20Prestataires%20associés%20-%20H.%20Chevallier,%20ONF,%20AGRNN%20/%20Partenaires%20techniques%20-%20OEIR%20SUAMME%20Bernard%20Lambert)).

2.6 CONTACT

Le responsable technique de la mission est Marion Laventure, chargée de mission Natura 2000 : 04.68.04.97.60 – marion.laventure@parc-pyrenees-catalanes.fr

2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

L'animation des sites Natura 2000, cadre dans lequel s'inscrit cette étude est financée par les crédits FEADER et Etat.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne la réalisation de deux journées techniques sur la reconnaissance et les modalités de gestion des habitats d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000, Massif du Madres-Coronat (FR9101473 et FR9112026), Capcir-Carlit-Campcardos (FR9101471 et FR9112024) et Massif du Puigmal-Carança (FR9101472 et FR9112029).

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

Le budget dédié à la réalisation de la mission **ne pourra dépasser 3720 euros TTC**.

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots car il s'agit d'une prestation pleine et entière.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées y compris livrables et facturations seront terminées au **05 décembre 2023**.

3.4.6 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **26 septembre 2023 à 12h00** à l'adresse suivante : marion.laventure@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options (10 pages maximum).
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire à ne pas dépasser seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique (contenu théorique et technique, calendrier proposé) : 60 points.
- Prix : 20 points.
- Respect du planning général proposé : 20 points.

3.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires des différents lots, après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

L'animation des DOCOB Natura 2000 fait l'objet d'un financement par les fonds FEADER (Union Européenne) et par l'Etat français. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes.

La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC obligatoirement avant le 15 décembre 2023.

3.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocuteur à disposition des candidats est Marion Laventure, chargée de mission Natura 2000 – marion.laventure@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.

**Pour acceptation du présent cahier des charges,
Le candidat,**

En date du :

Signature :

ANNEXES :

Annexe A : Liste des habitats d'intérêt communautaire intégrés dans les DOCOB des 3 ZSC animées par le PNR PC.

Habitats	Code Natura 2000	Site Natura 2000		
		Capcir-Carlit-Campcardos	Puigmal-Carança	Madres-Coronat
Tourbières hautes actives*	7110*	X	X	X
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120			X
Tourbières de transition et tremblantes	7140	X		X
Sources pétrifiantes avec formations de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	7220*	X		X
Tourbières basses alcalines	7230	X	X	X
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetes</i>	3130	X		X
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i> *	6140*	X	X	X
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	X	X	X
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire * (*si sites d'orchidées remarquables)	6210*	X	X	X
Parcours substeppeux de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220			X
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riche en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes *	6230*	X	X	X
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caeruleae</i>) *	6410*	X		X
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-holoschoenion</i> *	6420*			X
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	6430	X	X	X
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	X		X
Prairie de fauche de montagne	6520	X		X
Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120			X
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91EO	X	X	X
Landes sèches européennes	4030	X	X	X
Landes alpines et boréales	4060	X	X	X
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	5110			X
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	5120	X	X	X
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	5210			X
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i> *	6110*	X		X
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chamrophytique	8210	X	X	X
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> *	8230*	X	X	X
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagenion</i>	9150			X
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si substrat gypseux ou calcaire)	9430*	X	X	X
Forêts à <i>Quercus ilex</i>	9340			X
Sapinières à <i>Rhododendron</i>	9410	X	X	
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	X	X	X
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110	X	X	X

Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	8120			X
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	X	X	X
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chamrophytique	8220	X	X	X
Glaciers permanents	8340	X	X	
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	X	X	
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240	X		
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180		X	
Yeuseraies sur falaises et pentes fortes	9340		X	